



Délibération affichée, rendue exécutoire,  
après transmission au Contrôle de Légalité le : 4 juillet 2024  
AR n° 078-200062248-20240619-lmc1151118A-DE-1-1

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Budget supplémentaire pour le budget SYN

Le 19 juin 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 13 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés par la délibération de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-038 relative au rapport sur l'adoption du nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu la délibération relative à 2023-CSSYN-040 l'adoption du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération 2023-CSSYN-041 relative à la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération 2024-CSSYN-003 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2024 ;

Vu la délibération relative au rapport sur les budgets primitifs 2024 ;

Vu la délibération relative aux provisions ;

Vu les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes S-YNCA et Réseaux Très Haut Débit -RTHD présentés par Madame le Payeur Départemental ;

Vu la délibération de ce jour approuvant les comptes de gestion et les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes S-YNCA et Réseaux Très Haut Débit -RTHD ;

Vu la délibération de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

Vu les délibérations relatives à la refacturation des budgets annexes S-YNCA et Réseaux Très Haut Débit -RTHD vers le budget principal pour l'exercice ;

Vu le rapport de Mme. La Présidente du Comité syndical.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique voté par nature et au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total général
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	- 2 037 006,50 €		- € - 2 037 006,50 €
Recettes	- 2 037 006,50 €		- € - 2 037 006,50 €
<b>Investissement</b>			
Dépenses	9 512 606,77 €		- € 9 512 606,77 €
Recettes	9 512 606,77 €		- € 9 512 606,77 €
<b>Total général</b>			
Dépenses	7 475 600,27 €		- € 7 475 600,27 €
Recettes	7 475 600,27 €		- € 7 475 600,27 €

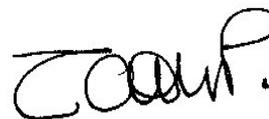
**APPROUVE** la modification de la constitution d'une provision inscrit à l'article 6815 au budget primitif pour 70 000 € et relative aux jours épargnés sur compte épargne temps (CET) par l'ensemble du personnel (50 000 €) et autres provisions sociales pour risques qui sont destinées à couvrir les autres risques identifiés inhérents à l'activité de la structure (20 000 €).

L'enveloppe en crédits ouverts 2024 s'élèverait donc à 50 000€ pour le CET. Les 20 000€ identifiés seront affectés sur un compte d'exécution au chapitre 012.

Il n'y a pas de délibération de reprise sur provision car elle n'a pas été constitué auprès du payeur départemental.

*La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.*

Présidente du Comité Syndical  
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

### Budget supplémentaire pour le budget SYN

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

---

Présents : 9

M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

---

Pouvoir : 7

Mme Sonia Brau à Mme Ghislaine Haueter, M. Yves Coscas à M. Bruno Coradetti, M. Daniel Courtes à Mme Djamel Nedjar, Mme Cécile Dumoulin à Mme Anne Hery Le Pallec, M. François Garay à M. Dominique Turpin, Mme Nathalie Leandri à M. Denis Larghero, M. Jean-Marie Tétart à M. Benoit Pouyet.

---

Absents excusés : 8

M. Pierre Bédier, Mme Jessica Bullier, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Patrick Stefanini.

---

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

**Adopté à l'unanimité**